

Salle du conseil
Hôtel de ville
Moncton (N.-B.)
3 avril 2023
16 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PRÉSENTS

Dawn Arnold, mairesse
Marty Kingston, conseiller (Webex)
Paulette Thériault, conseillère
Charles Léger, conseiller
Bryan Butler, maire adjoint
Susan Edgett, conseillère

Monique LeBlanc, conseillère
Shawn Crossman, conseiller
Daniel Bourgeois, conseiller (Webex)
Dave Steeves, conseiller
Paul Richard, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Nick Robichaud, directeur général, Services juridiques et législatifs
Karyann Ostroski, greffière adjointe
Jacques Doucet, directeur général, Services des finances
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations
Laurann Hanson, directrice générale, Services organisationnels
Gregg Houser, contrôleur et trésorier adjoint
Jocelyn Cohoon, directrice, Loisirs
Conrad Landry, chef des pompiers et directeur, Sécurité communautaire
Bill Budd, directeur, Urbanisme et aménagement
Benoit Jollette, surintendant, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications
Joanne Lamarche, agente de développement communautaire – sports, loisirs et vie active
Monica Tucker, agente de développement communautaire, Loisirs

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse ouvre la séance.

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance publique du 3 avril 2023 soit adopté en l'état où il a été transmis, en y ajoutant l'avis de motion de Shawn Crossman, conseiller municipal, à propos de Downtown Moncton Centre-ville Inc. (Zone d'amélioration des affaires – Projet pilote du programme de nettoyage, exposé du D' Allain Girouard à propos des vaccins contre la COVID-19 et exposé de Robert McKay sur la surveillance policière).

Proposée par le conseiller Richard

Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

3.

DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré pour cette séance.

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Motion : Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique du Conseil municipal du 16 janvier 2023 soit adopté sans modifications.

Proposée par le conseiller Richard

Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

5.

QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

Aucune question soumise à l'approbation du Conseil.

6.

EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC

Aucun exposé n'est prévu à l'ordre du jour.

6.2 Autres présentations

6.2.1 – Surveillance policière – Robert McKay

Robert McKay présente au Conseil municipal un exposé sur le Rapport de la Commission des pertes massives, publié la semaine dernière. À son avis, il s'agit d'un rappel important pour l'ensemble du Canada; il précise qu'il faudrait le noter dans les dossiers de la Ville. Il encourage tous les citoyens et intervenants (dont l'APRC, la GRC, le Conseil municipal et les citoyens) à se mobiliser et à se concerter dans leurs positions pour enrayer les problèmes sociaux.

Pour répondre à la question de M. McKay à propos du délai estimatif de la publication de l'Étude des services de police, M. Robichaud fait savoir que l'on s'attendait à ce que cette étude soit déposée cet été.

6.2.2 – COVID-19 : restrictions et injections

Le D^r Allain Girouard présente de vive voix un exposé à propos de la désinformation sur les vaccins contre la COVID-19. Il fait observer que d'autres renseignements voient le jour et invite les citoyens à s'informer sur les vaccins contre la COVID-19, compte tenu des risques pour la santé.

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

6.2.1 Mise à jour – GRC – Surintendant (surint.) Benoit Jollette, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC

Benoit Jollette, officier responsable, présente au Conseil municipal un compte rendu sur le rapport de la Commission des pertes massives, qui aura des effets retentissants pour la surveillance policière au Canada. La GRC Codiac prendra connaissance des recommandations qui seront déposées.

Benoit Jollette donne les faits saillants suivants pour donner suite à la dernière réunion du Conseil municipal :

Surveillance policière communautaire – 150^e anniversaire de la GRC – On lancera un défi aux établissements scolaires de la localité dans le cadre d'un projet de mosaïque. L'école Edith Cavell (EC) a été sélectionnée pour y participer cette année. Le 23 mars, dix (10) membres de la GRC et Chantal Farrah, inspectrice, se sont réunis avec les élèves de la 5^e année de cette école. Le groupe a présenté une murale; on a servi des pizzas et remis des cadeaux siglés de la GRC pour souligner ce 150^e anniversaire. De nombreux élèves ont livré leurs réflexions personnelles.

Partenariats – La GRC continue de travailler en collaboration avec ses partenaires afin de préparer les campements en plein air cet été. Des réunions ont eu lieu avec le Bureau de l'exécution des arrêtés, et on a tâché de s'assurer que les patrouilleurs soient prêts et visibles. La GRC a participé à des réunions avec DMCI et d'autres partenaires afin d'organiser les ressources et de travailler à des solutions précises.

Demandes dans le cadre de la Prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM) – Trois entreprises ont déposé des demandes.

Groupe de réduction de la criminalité – Ce groupe cible les individus qui causent le plus de tort aux résidents.

- Le 31 mars, on a arrêté le suspect d'une vague de crimes contre les biens visant 30 établissements; il s'agissait surtout de vols à l'étalage dans les magasins de la région. Le chef de l'opération a été arrêté et écroué.

Section des enquêtes générales – On continue de se consacrer aux dossiers les plus complexes et laborieux, dont :

- le procès de trois jours d'un homme de 40 ans dans une affaire d'agression sexuelle. Cet individu est en garde à vue et attend sa sentence, qui sera prononcée le 21 avril.
- une agression au couteau – Une femme a été placée en garde à vue et comparaitra devant les tribunaux.

Section des patrouilleurs – Les quatre équipes de patrouilleurs sont aujourd'hui toutes déployées et continuent de progresser. On invite les citoyens à être plus prudents au volant, puisque la GRC sera présente dans toute la collectivité.

Pour répondre à la question de Daniel Bourgeois, conseiller municipal, à propos de l'élaboration d'un plan pour les cinq nouveaux agents de police dont les salaires sont prévus dans le budget de cette année, Benoit Jolette, officier responsable, répète la déclaration qu'il a faite à la dernière séance publique, à savoir que ces agents seront déployés dans le Groupe d'enquête spécialisé et affectés à la répression du narcotrafic pour contrer les crimes complexes et exercer une surveillance policière dans la collectivité.

Pour répondre à la question de Daniel Bourgeois à propos des résultats mesurables se rapportant aux progrès accomplis, Benoit Jolette fait observer que l'objectif consiste à produire des résultats concrets. Il précise qu'à l'origine, on avait demandé 25 agents et qu'on n'en a autorisé que cinq. C'est pourquoi les résultats attendus pourraient ne pas être à la hauteur des attentes originelles. L'effectif a augmenté pour passer de 147 à 152 agents. Il en fallait 147 sur le terrain; ce chiffre a été porté à 152.

Pour répondre à la question de Daniel Bourgeois à propos du pourcentage des crimes majeurs liés à l'itinérance, Benoit Jolette fait observer qu'on ne fait pas le suivi du statut des individus en cause. Il fait toutefois savoir que le crime organisé est en cause dans de nombreux vols. Les analystes indiquent que de 10 % à 20 % des appels de service sont liés à des problèmes de société. Daniel Bourgeois fait observer que de nombreux citoyens estiment que les sans-abris sont responsables d'un nombre considérable de crimes et précise qu'il faut communiquer le message sur la présence du crime organisé.

Bryan Butler, conseiller municipal, rappelle les statistiques de l'APRC pour la période comprise entre le 16 octobre et le 11 février 2023, en notant qu'en règle générale, le taux de criminalité est très élevé. Il demande si on a mis en place un processus pour les dossiers autogénérés afin de savoir si les patrouilles sont proactives ou réactives. Benoit Jolette fait observer que les indicateurs de rendement clés (IRC) feront partie du plan. Pour ce qui est des personnes qui font l'objet de mandats délivrés par d'autres provinces, il confirme que ces cas se produisent assez fréquemment. Selon la nature des crimes, on prend des dispositions pour les arrêter et pour informer l'organisme.

7. QUESTIONS D'URBANISME

8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Bryan Butler, maire adjoint :

- Il souhaite rassurer les citoyens du quartier nord en précisant que la Ville tâche de corriger le problème des odeurs nauséabondes, surtout dans le secteur du parc Jonathan. Si rien n'est fait, il présentera une motion au Conseil municipal.
- Il demande au Bureau des finances de prévoir une réunion afin de discuter des différents niveaux de taxation de la Ville, surtout avec les conseillers du quartier 3.

9.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

Aucun point n'est prévu à l'ordre du jour.

10.

RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 Plan directeur des loisirs

Jim Scott, expert-conseil auprès de Trace Planning and Design, présente au Conseil municipal un exposé sur la phase II du Plan directeur des loisirs. Cet exposé porte essentiellement sur les infrastructures. Il fait état des repères et de la programmation, en tenant compte de la population et des changements culturels, récréatifs et dans les activités, ainsi que des tendances émergentes dans les villes. L'information sert à déterminer les types d'infrastructures nécessaires, d'après les valeurs et les besoins des citoyens. On a mené une vaste consultation dans la collectivité; le document fait état des résultats de cette consultation, des commentaires recueillis et des discussions qui ont eu lieu, ainsi que des tendances démographiques et culturelles actuelles et émergentes. L'exposé comprend trois volets :

- 1) le contexte de l'établissement des repères et des modèles d'infrastructures;
- 2) la prise en compte de l'évolution de la population et de la culture dans le modèle;
- 3) la mise en œuvre.

Le plan se veut un guide assorti de repères à l'échelle de la collectivité et de la région pour l'aménagement des infrastructures dans les trois collectivités. Toutefois, il porte surtout sur Moncton. On reconnaît cependant que certaines infrastructures se situent à trois niveaux. Il a été tenu compte de cinq constituantes clés : la vie active, l'inclusion et l'accès, la communion avec la nature, les environnements propices et la capacité des infrastructures récréatives.

Les secteurs ont été divisés en districts. Le modèle analyse la population et les types de services nécessaires pour veiller à ce que les besoins de la collectivité soient satisfaits, en respectant l'assiette fiscale pour chaque secteur de la Ville. L'objectif consiste à créer des infrastructures inclusives et accessibles, servant l'ensemble de la population. La vision donne lieu à quatre déclarations :

- 1) réunir les familles;
- 2) rendre les infrastructures accessibles et inclusives;
- 3) offrir des infrastructures intergénérationnelles;
- 4) prioriser la collectivité.

Le modèle servira éventuellement de guide pour le Conseil municipal et l'Administration de la Ville lorsqu'ils seront appelés à prendre des décisions en ce qui a trait à la durabilité et à l'aménagement éventuel des programmes et des infrastructures à caractère récréatif pour les citoyens de Moncton. On a dressé la liste de soixante-quatre (64) tâches pour guider l'Administration. Un examen des infrastructures de Moncton permet de constater qu'il faut une autre patinoire.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton adopte le Plan directeur des loisirs – Phase II (installations et programmes) sans modification.

Proposée par la conseillère Thériault

Appuyée par la conseillère LeBlanc

On tient ensuite une discussion en prenant acte des points suivants :

- Il faudrait mettre à jour la carte pour tenir compte du périmètre de la réforme municipale.

- On laisse entendre qu'à terme, il faudrait analyser le plan du point de vue des quartiers. Jim Scott lance une mise en garde : dans l'examen des quartiers, il se pourrait que le profil démographique ne soit pas capté ou ne soit pas aussi inclusif qu'il devrait l'être.
- Pour répondre à la question de Daniel Bourgeois, conseiller municipal, à propos de la répartition juste et équitable des infrastructures sur le territoire de la Ville, en particulier pour le secteur du chemin Salisbury, dont les résidents n'ont pas accès à ces services, Jim Scott fait savoir que l'objectif du Plan directeur des loisirs II consiste à aménager les infrastructures et les ouvrages de concert avec le Plan I, qui comprend le chemin Salisbury, en plus d'assurer la répartition des parcs naturels dans ces secteurs.

Bryan Butler, conseiller municipal, évoque un certain nombre de problèmes :

- Il faut mettre à jour la carte pour tenir compte de l'évolution du périmètre.
- Il signale l'importance de la participation de la collectivité et de l'accessibilité.
- Il faudrait aménager, sur un même terrain, différentes infrastructures, afin de constituer un lieu réunissant toutes les infrastructures, comme dans celles de Woodstock.
- Le plan ne tient pas compte du facteur de croissance et des secteurs dans lesquels il faudrait aménager les infrastructures.
- Il faudrait modifier les bassins récepteurs pour déterminer les secteurs dans lesquels la Ville devrait envisager d'aménager des infrastructures.

Jim Scott explique que dans le plan, on ne recommande pas les points d'implantation des infrastructures mêmes : on propose plutôt des secteurs qu'il faudrait revoir en fonction des infrastructures nécessaires, compte tenu de la croissance de la population dans ces secteurs. Le plan de mise en œuvre fait état de repères chiffrés pour justifier les infrastructures. Dans le rapport, on se penche attentivement sur le caractère inclusif des infrastructures. Le rapport ne précise pas s'il faut construire les infrastructures sur les terrains qui appartiennent à la Ville; on recommande plutôt d'aller de l'avant et d'évaluer différentes constituantes dans une étude de viabilité afin de déterminer les sites les mieux adaptés d'après l'accessibilité, les sentiers, les réseaux de transport, l'inclusivité et la population, entre autres.

On tient ensuite une vaste discussion en évoquant d'autres points :

- Monique LeBlanc, conseillère municipale, fait observer qu'on a besoin de plus d'infrastructures pour le tennis, en plus de veiller à ce que ces infrastructures soient conviviales pour les genres.
- Paulette Thériault, conseillère municipale, laisse entendre qu'il vaudrait mieux collaborer avec l'Université de Moncton.
- Shawn Crossman, conseiller municipal, fait état des secteurs en difficulté dans le quartier 1, dont la rue Drummond. Il suggère de travailler en partenariat avec des promoteurs pour aménager ces établissements, soit les arénas, ainsi que les piscines intérieures et en plein air. Jim Scott fait savoir que l'on discute avec des promoteurs et partenaires du secteur privé, ainsi qu'avec des établissements universitaires et les centres d'activités existants. Jocelyn Cohoon fait observer qu'on mène actuellement l'étude de faisabilité sur les installations aquatiques, qui portera sur les besoins des baigneurs de Moncton.
- Shawn Crossman, conseiller municipal, demande de penser au Repaire Jeunesse de Moncton du quartier est, en tenant compte du profil démographique et des clients.
- Paul Richard, conseiller municipal, fait état de l'importance du facteur de l'abordabilité afin de veiller à ce que tous les citoyens aient accès aux infrastructures; Jocelyn Cohoon parle de programmes comme MonPal.
- S'agissant de la piste d'athlétisme du Stade Moncton de l'Université de Moncton, Paul Richard, conseiller municipal, suggère de mieux communiquer avec le public pour faire connaître les heures d'ouverture de l'établissement.

La mairesse remercie M. Scott. Elle fait savoir qu'elle a visité les élèves de la 4^e année dans quatre écoles et fait observer que les établissements comme l'école Beaverbrook n'ont pas d'occasion de faire partie des équipes ni d'avoir accès aux infrastructures. Elle fait aussi observer qu'à Moncton, 5 000 résidents venus de l'Inde n'ont pas de centre assez vaste pour le déroulement de leurs festivités.

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, fait observer qu'il faut veiller à ce que chaque collectivité soit dotée d'infrastructures récréatives et dépose la motion suivante.

Motion : Que désormais, la Ville soit dotée d'au moins un établissement dans chaque communauté de loisirs afin de veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'infrastructures intérieures pour tous les Monctoniens et toutes les Monctoniennes.

*Proposée par le conseiller Bourgeois
Appuyée par le conseiller Léger*

Shawn Crossman, conseiller municipal, demande que le plan fasse état des changements apportés au périmètre par le gouvernement provincial; l'Administration est d'accord pour intégrer ces changements.

Shawn Crossman, Charles Léger et Daniel Bourgeois, conseillers municipaux, votent en faveur de la motion.

MODIFICATION REJETÉE

Scrutin sur la motion originelle – *Ont voté contre, Bryan Butler, Dave Steeves et Daniel Bourgeois, conseillers municipaux.*

MOTION ADOPTÉE

- 10.2 Proposition de prix QP23-018 – Fourniture et livraison de papier essuie-tout et de papier Hygiénique

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'octroyer le contrat de la proposition de prix QP23-018 (Fourniture et livraison de papier essuie-tout et de papier hygiénique) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte le cahier des charges, soit Capital Paper, pour une période de douze (12) mois, le contrat étant assorti d'options permettant de le proroger pour quatre (4) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, conformément aux prix unitaires de la proposition présentés par le soumissionnaire retenu en réponse à la proposition de prix QP23-018.

*Proposée par le maire adjoint Butler
Appuyée par le conseiller Richard*

Pour donner suite à l'intervention de Charles Léger, conseiller municipal, à propos de la nécessité de soumettre à l'approbation du Conseil municipal les articles dont on a besoin en permanence, Jacques Doucet fait observer qu'on est en train de revoir le processus et que l'Administration présentera, d'ici la fin de l'année, une recommandation au Conseil municipal.

MOTION ADOPTÉE

- 10.3 Proposition de prix QP23-022 – Services de laboratoire et d'essais sur le terrain

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'octroyer le contrat de la proposition de prix QP23-022 (Services de laboratoire et d'essais sur le terrain) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte le cahier de charges, soit Englobe Corp., au prix unitaire de la proposition énoncé dans la soumission de l'entreprise, ce qui représente une valeur totale estimative annuelle de 342 902,69 \$, dont la TVH de 15 %.

*Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par la conseillère LeBlanc*

MOTION ADOPTÉE

11. LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

12. AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

- 12.1 Demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la résolution concernant la demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités du Nouveau-Brunswick pour l'autorité totale restante de 4 859 000 \$ à l'appui du projet et du financement de l'infrastructure publique du centre-ville qui ont récemment été annoncés.

*Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett*

MOTION ADOPTÉE

12.2 Avis de motion – Zone d'amélioration des affaires de Downtown Moncton Centre-Ville Inc. – Programme pilote de nettoyage

ATTENDU QUE pendant le Championnat mondial junior de hockey tenu à Moncton en décembre 2022, on a réussi à enlever les déchets, les accessoires de consommation de drogues utilisés, les graffitis et les paniers d'épicerie abandonnés ainsi qu'à nettoyer le garage de stationnement au centre-ville, le trottoir sur la rue Main, la rue St. George et les rues adjacentes grâce au programme de nettoyage de la Zone d'amélioration des affaires, dirigé par Downtown Moncton Centre-Ville Inc., dans le cadre duquel on a aussi collaboré avec de nombreuses entreprises pour les plus gros travaux de nettoyage;

ATTENDU QUE les résidents et les propriétaires d'entreprise dans la Zone d'amélioration des affaires de Moncton ont exprimé des préoccupations quant aux problèmes persistants concernant les déchets, les accessoires de consommation de drogues utilisés, les graffitis, les paniers d'épicerie abandonnés et les zones non entretenues;

ATTENDU QUE la Zone d'amélioration des affaires est le cœur de notre ville, notre mission consiste à travailler ensemble pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des résidents, des entreprises et des visiteurs, et la Ville de Moncton doit s'efforcer d'offrir un environnement sûr et propre;

ATTENDU QUE Downtown Moncton Centre-Ville Inc. est disposé à diriger un programme pilote de nettoyage de la Zone d'amélioration des affaires qui se déroulera du 1er mai au 31 octobre 2023 et sera exécuté sept jours par semaine de 7 h à 19 h par quatre à cinq membres du personnel supervisés afin d'enlever les déchets, les accessoires de consommation de drogues utilisés, les graffitis et les paniers d'épicerie abandonnés, de nettoyer le garage de stationnement au centre-ville, le trottoir sur la rue Main, la rue St. George et les rues adjacentes, et de travailler avec de nombreuses entreprises pour les plus gros travaux de nettoyage;

ATTENDU QUE Downtown Moncton Centre-Ville Inc. rendra des comptes au Conseil municipal de Moncton, avant les délibérations budgétaires de 2024 de la Ville de Moncton, en lui fournissant des données indiquant les avantages et les inconvénients liés au programme pilote de nettoyage de la Zone d'amélioration des affaires aux fins d'examen;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Moncton approuve la somme de 180 000 \$ à retirer du fonds de la réserve générale de la Ville de Moncton pour financer le programme pilote de nettoyage de la Zone d'amélioration des affaires de Downtown Moncton Centre-Ville Inc., qui se déroulera du 1er mai au 31 octobre 2023.

*Proposée par le conseiller Crossman
Appuyée par le conseiller Richard*

Ce point sera présenté à la séance publique du 17 avril 2023.

13.

NOMINATIONS À DES COMITÉS

Motion : Que les nominations suivantes soient approuvées :

Comité d'accessibilité

- Alain Desir (Neil Squire Society) – 1 an
- Melika Belliveau (Capacité Nouveau-Brunswick) – 1 an
- Debbie Jeffrey (renouvellement de mandat) – 1 an
- Sébastien LeBlanc (renouvellement de mandat) – 2 ans
- Connie Melanson-Savoy (renouvellement de mandat) – 2 ans
- Julie Mourneault (renouvellement de mandat) – 2 ans
- Valda Pike (renouvellement de mandat) – 2 ans

*Proposée par le conseillère Edgett
Appuyée par le conseiller Steeves*

MOTION ADOPTÉE

14.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit levée.

Proposée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

.....
Dawn Arnold, mairesse

.....
Karyann Ostroski, greffière adjointe

/mjk

La séance est levée à 18 h 45.